

Le 25 juin 2015, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

Présents :

• **ARCINS** : M. GANELON, M. PARABIS • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CANTENAC** : M. BRUNO, M. DEGAS • **CUSSAC FORT MEDOC** : Mme SEGUIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. PILONORD • **LAMARQUE** : Mme GUYON • **LUDON MEDOC** : M. SIMIAN, M. FORTER, Mme SABACA, M. HEBRARD • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, M. DELHOMME • **MARGAUX** : M. BERNIARD, Mme SCHYLER-SCHRODER, M. SICHEL • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme GARNIER, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, • **SOUSSANS** : M. DEMILLY, Mme MAURIN

Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à M. HAUTIER, Mme OUVRARD pouvoir à M. DEGAS, M. FEDIEU pouvoir à Mme SEGUIN, M. MARTIN pouvoir à M. GANELON, M. SAINT-MARTIN pouvoir à Mme GUYON, Mme VALLIER pouvoir à M. SIMIAN, Mme SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à M. LALANNE, M. DECAUDIN pouvoir à Mme JEGOU, M. SAUVAGE, M. CHARRON

Secrétaire de séance :
Mme MAURIN

Conseillers en exercice : 39
Présents : 29
Votants : 37

Administration Générale

2015-2506-34 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 – Adoption

Adoption à l'unanimité

2015-2506-35 Création et composition des groupes de travail – Modification

Il est proposé de remplacer des représentants des communes de Lamarque et Macau dans différents GT de la CdC.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-36 Composition de la Commission d'appel d'offres et des marchés de groupement de commandes de maîtrise d'œuvre pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire – Modification

Il est proposé de désigner les représentants de Cussac Fort Médoc au sein de la Commission d'appel d'offres et des marchés de groupement de commandes de maîtrise d'œuvre pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-37 Modification des statuts du Syndicats Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Approbation

Les statuts du Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ont été approuvés par arrêté préfectoral du 04 août 2004. Afin de tenir compte de la transformation de la CUB en Métropole, de sa prise de compétence en matière d'aire d'accueil des gens du voyage et de sa substitution à la commune de Parempuyre dans le Syndicat Mixte, il convient de modifier les statuts de celui-ci.

Adoption à l'unanimité

Urbanisme/Développement économique/Equipement touristique

2015-2506-38 Acquisition d'une parcelle à la commune d'ARSAC- Décision

Pour faire suite aux perspectives de développement du site de la déchetterie d'Arsac, compétence de la communauté de communes, la commune a sollicité la CDC afin de lui céder la parcelle cadastrée AS 132, zone NC, pour une superficie de 3 665 m². Il est précisé que cette acquisition se réalisera à titre gratuit.

Adoption à l'unanimité

Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines

2015-2506-39 Renouvellement de la ligne de trésorerie – Autorisation de signer

La ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance fin juin 2015. Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires. Au terme de cette consultation et à la vue du rapport du GT finances, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 000 €.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-40 Budget principal – Autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP) pour la construction d'un ALSH sur la commune du Pian Médoc - Adoption

Par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune du Pian Médoc. Considérant la nécessité d'engager juridiquement et financièrement la collectivité en vue de la réalisation de l'opération pré citée pour un coût global prévisionnel de 949 000 Euros H.T et sur l'échéance pluriannuelle courant sur les exercices 2015 et 2016, Il est proposé au Conseil Communautaire de créer, l'Autorisation de Programme n° 2015-01.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-41 Budget principal – Admission en non-valeur - Exercice 2015

Au vu des demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le trésorier de Pauillac, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces admissions en non-valeur pour un montant de 4 313.98 euros.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-42 Tarification des Accueils Périscolaires des mercredis après-midi

L'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires prévu par le décret du 7 mai 2014, permettant aux communes bénéficiaires de regrouper les nouvelles activités périscolaires sur un après-midi, a rendu nécessaire de mieux clarifier la définition des accueils de loisirs périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires. Il est proposé de se prononcer sur la tarification du temps périscolaire du mercredi après-midi.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-43 Appel d'Offres Transport extrascolaire et sorties occasionnelles organisées par les services de la Communauté de Communes Médoc Estuaire et location de minibus – Choix du titulaire

Il est proposé au Conseil communautaire de suivre l'avis de la CAO et de choisir le titulaire du marché passé en procédure d'appel d'Offres (art.33 du code des marchés publics) sur Transport extrascolaire et sorties occasionnelles organisées par les services de la Communauté de Communes Médoc Estuaire et location de minibus.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-44 Institution du temps partiel et modalités d'application

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis du Comité Technique, d'ouvrir la possibilité d'aménagement du temps de travail par l'exercice du temps partiel, de droit ou sur autorisation, et d'en définir les modalités d'application. La réglementation fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne détermine pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-45 Tableau des effectifs - Modification

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs par l'ouverture et la fermeture de postes afin de permettre l'intégration d'un agent d'animation et d'un agent de police intercommunale.

Adoption à l'unanimité

Développement et promotion touristique/Projets communautaires

2015-2506-46 Projet communautaire - Validation des orientations

La réflexion engagée avec les 11 communes a été basée sur l'écoute, le dialogue et la recherche équilibrée du développement de notre territoire. Ainsi, le projet qui vous est présenté est construit autour de 5 enjeux majeurs pour notre territoire :

ENJEU 1 : les politiques de développement économique, tourisme et de l'emploi

ENJEU 2 : la préservation du cadre de vie

ENJEU 3 : la cohésion sociale

ENJEU 4 : l'aménagement du territoire

ENJEU 5 : les équipements communautaires

Adoption à l'unanimité

Aménagement du territoire/Patrimoine

2015-2506-47 Commune du PIAN MEDOC - Mise à disposition du terrain pour la construction de l'ALSH

Afin de réaliser les travaux de construction d'un ALSH sur la commune du PIAN MEDOC, il est nécessaire de contractualiser la mise à disposition du foncier.

Adoption à l'unanimité

Voirie/Réseaux/Bassins Versants

2015-2506-48 Règlement de voirie communautaire – Modification – Décision

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le règlement de voirie existant afin d'assurer l'entretien des voies mises à disposition ainsi que de procéder à l'instruction des autorisations d'occuper le domaine routier.

Adoption à l'unanimité

Cohésion sociale

2015-2506-49 Convention de mise à disposition d'un local par la Commune de MARGAUX pour la réalisation d'un poste de police – Autorisation de signer

Afin de créer un poste de police, la commune de MARGAUX à proposer une mise à disposition de locaux. Il est proposé au conseil communautaire une convention d'occupation.

Adoption à l'unanimité

2015-2506-50 Commune de Margaux - Convention financière - Autorisation de signer

Afin d'effectuer des travaux de réhabilitation des locaux mis à disposition par la mairie de MARGAUX, la commune a engagé des dépenses. Il est proposé au conseil communautaire une convention financière autorisant le Président à procéder au règlement des dépenses inhérentes à cette réhabilitation.

Adoption à l'unanimité